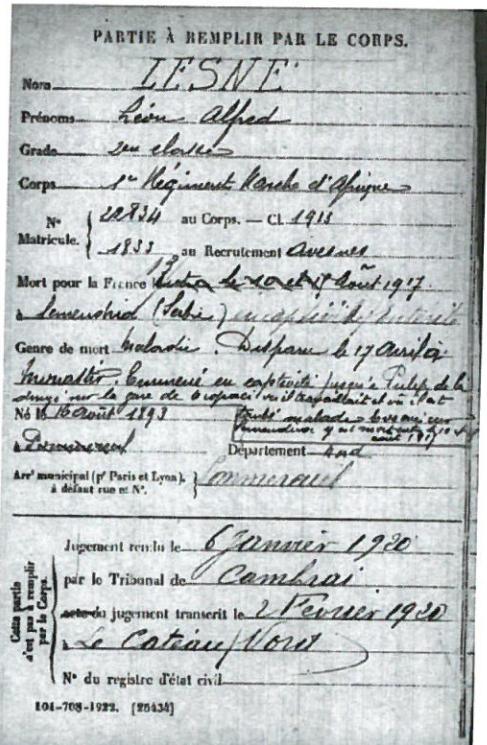


1917

LESNE Léon Alfred



Né le 16 août 1893 à 12 heures à Le Pommereuil.

Profession Bouvier.

Noté couvreur sur sa fiche militaire

Domicilié à Le Cateau, 7 rue des Hurées.**Fils de** Lesne Hermon, ouvrier, 29 ans (O1864).**Et de** Lemaitre Marthe Amélie Joseph, ménagère, 24 ans (O1869).**Domiciliés** à Le Pommereuil, Petite rue du Cateau**Marié le**, célibataire**Bureau de recrutement** d'Avesnes (Nord)**Matricule** 1833 **Classe** 1913**Grade et corps** Soldat de 2^e classe au 1^{er} Régiment de Marche d'Afrique, détachement du 4^e Zouaves.**Mort pour la France** De maladie, entérite, le 13 août 1917, à l'âge de 24 ans, à l'hôpital de Sedrun (Suisse)**Transcription** N° 8 à Le Cateau.**Sépulture** non déterminée.**Monument aux Morts** de Le Cateau.

Non inscrit à Le Pommereuil

Détail du service Incorporé soldat de 2^e classe au 91^e R.I. le 26 novembre 1913; Passé au 4^e R.Z. le 14 juin 1915; Disparu le 17 avril 1917 à Dihovo (Serbie); Présument prisonnier, fait prisonnier à Margarevo, interné à Landorf ; Décédé le 13 août 1917 à l'hôpital général de Sedrun**Noté sur la fiche ci-dessus:** Mort pour la France de maladie à Lemendria; Disparu le 17 avril à Monastir, emmené en captivité jusqu'à Bulep, de là, dirigé sur la gare de Opaci où il travaillait et où il est tombé malade. Evacué sur Sedrun où il est mort le 10 ou 13 août 1917**Morphologie:** Cheveux noirs ; yeux marrons; front vertical; nez rectiligne; visage rond; taille 1m59.**Degré d'instruction** générale 2.

Dihovo, près de Bitola en Macédoine; Margarevo en Macédoine; Landorf en Bavière; Bulep près de Rize en Turquie; Opaci en Moldavie

N° 8 Acte de transcription de Décès de LESNE Léon

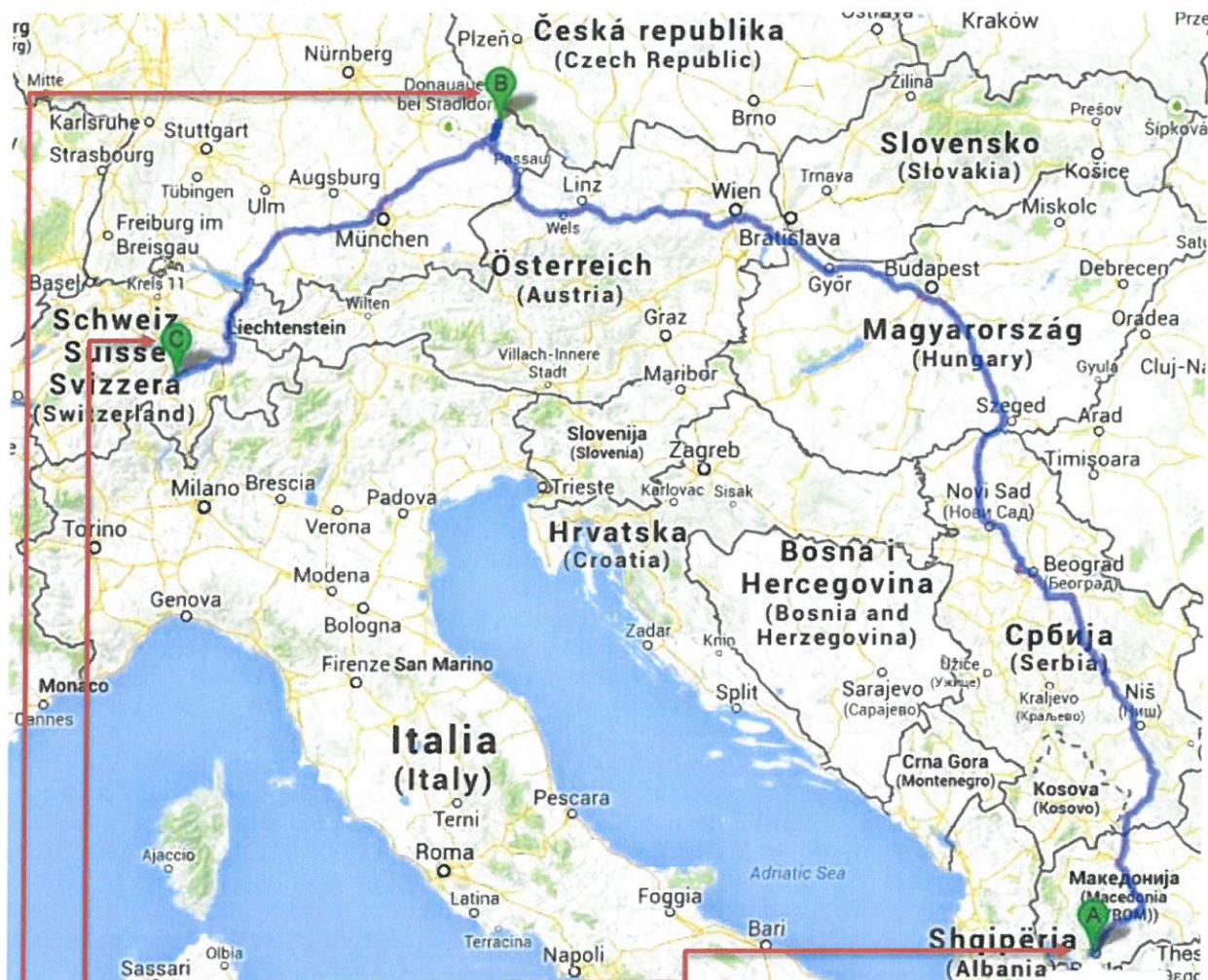
République Française, au nom du Peuple Français, le Tribunal civil de première instance séant à Cambrai à rendu le jugement dont la teneur suit: Cambrai le treize janvier mil neuf cent vingt. A Messieurs les Présidents et Juges composant le Tribunal civil de Cambrai. Le Procureur de la République, Vu la loi du trois décembre mil neuf cent quinze et les articles quatre vingt neuf et suivants de Code civil; Vu la requête ci annexée en date du douze décembre mil neuf cent dix neuf de Monsieur le Ministre de la Guerre et les pièces jointes; Requiert qu'il plaise au Tribunal de constater judiciairement le décès de Lesne Léon Alfred né à Le Pommereuil le seize août mil huit cent quatre vingt treize; fils de Hermant et de Lemaitre Marthe Aurélie Josèphe, époux domiciliés à Le Cateau. Célibataire.; profession de bouvier, domicilié au Cateau; situation militaire: Soldat au Premier Régiment de Marche d'Afrique "Mort pour la France" Dire que la date du décès sera fixée au treize août mil neuf cent dix sept. Ordonner que le jugement sera transcrit sur les registres de l'Etat civil de l'année courante de la Commune du Cateau et que mention de ce jugement et de sa transcription sera faite en marge des registres de décès de ladite Commune à la date de ce décès. Dire que la présente requête la minute du jugement à intervenir et l'expédition qui sera délivrée à Monsieur le Maire du Cateau seront visées pour timbre et enregistrées gratis. Le Procureur de la République, signé: Illisible. Nous, Président du Tribunal Civil de Cambrai commettons Monsieur Goffroy de la Mothe, juge au Tribunal pour faire rapport à l'Audience publique et être ensuite statuer sur ce qu'il appartiendra. Cambrai le quatorze janvier mil neuf cent vingt. Le Président, signé: A Certeux. Jugement. Le Tribunal

Le tribunal, ouï en audience publique Monsieur Geoffroy de la Mothe, Juge commis en son rapport, le Ministère public en ses conclusions orales. Après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant en premier ressort; Vu la requête de Monsieur le Procureur de la République de Cambrai et l'ordonnance de Monsieur le Président d'autre part; Attendu qu'il résulte des pièces produites et des renseignements fournis par le tribunal que le nommé Lesne Léon Alfred, né à Le Pommereuil, le seize août mil huit cent quatre vingt treize, de Herman et de Lemaitre Marthe Aurélie Josèphe, en son vivant bouvier, demeurant à Le Cateau, célibataire, soldat au Premier Régiment de Marche d'Afrique, détachement du quatrième Zouaves, est décédé à l'hôpital de Sennedrûn (Allemagne) le treize août mil neuf cent dix sept "Mort pour la France". Attendu qu'aucun acte n'a été dressé pour

constater son décès et qu'il échète de le déclarer judiciairement. Par ces motifs déclare le décès du sus désigné, en fixe la date au treize août mil neuf cent dix sept. Dit que le présent Jugement tiendra lieu d'acte de décès, qu'il sera en conséquence transcrit sur les registres de l'année courante de l'état civil de la commune de Le Cateau et que mention en sera faite sur les registres de l'état civil pour l'année mil neuf cent dix sept, en marge de l'acte de l'acte le plus voisin de la date du dit décès et à la table alphabétique de la dite année. Ainsi jugé et prononcé le seize janvier mil neuf cent vingt en audience publique du Tribunal Civil de Cambrai par Messieurs A. Certeux, Président, Geoffroy de la Mothe et Dufaÿ juge en présence de Monsieur Druilhe juge suppléant faisant par délégation du Tribunal fonction de Ministère public et Monsieur G. Ledieu, commis greffier, Le Président du Tribunal civil, signé: A. Certeux, Le commis Greffier, signé: G.. Ledieu. En conséquence le Président de la République Française demande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre les présentes à exécution, au Procureurs généraux et aux Procureurs de la République près les tribunaux de 1^{ère} instance d'y tenir la main. A tous Commandants et officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi, la minute des Présentes a été signée par Monsieur le Président et le Commis greffier. Pour expédition conforme: le commis greffier Signé: Ledieu. L'acte de décès ci-dessus a été transcrit le deux février mil neuf cent vingt, onze heures du matin par Nous Charles Jounieau, Adjoint au maire de la Ville du Cateau, Officier de l'Etat Civil par délégation. Suit la signature de l'adjoint

Localisation du lieu du décès

Le parcours du prisonnier de guerre Lesne Léon, en bleu



Fait prisonnier à **Margarevo-Dihovo** en Macédoine qui faisait partie de la Serbie en 1917, puis de la Yougoslavie. Devient indépendante en 1991. Suite à un différend sur son homonymie avec "Macédoine" en Grèce, elle porte, provisoirement le nom de: "Ancienne République yougoslave de Macédoine" (ARYM), avec l'accord des Nations Unies auquel elle a adhéré en 1993.

Interné à **Langdorf**, ville d'Allemagne, District de Basse-Bavière Arrondissement de Regen.

Station de ski des Alpes Bavarroises

Evacué à **Sedrun** Ville de Suisse, Canton des Grisons, District de Surselva, Commune de Tujetsch.



Morts au même endroit

Le Cateau: Lesne Léon;

Etaient au même régiment

Le Cateau: Lesne Léon;

Historique et combats du 1^{er} Régiment de Marche d'Afrique en 1917

Le 1^{er} Régiment de Marche d'Afrique était un régiment d'infanterie appartenant à l'Armée d'Afrique, dépendant de l'armée de terre française en activité entre 1915 et 1919.

Composé de zouaves et de légionnaires, il a combattu durant la première guerre mondiale sur le front d'Orient de mars 1915 à novembre 1918 et durant la guerre civile Russe de décembre 1918 à juin 1919.

Le 1^{er} février 1915, création du régiment de marche d'Afrique, formé d'abord sous le nom de "Régiment d'Algérie-Tunisie" avec des éléments tirés des dépôts de Tunis, Constantine, Philippeville, Sidi Bel Abbés et Oran.

Le bataillon C du 4^é Régiment de Zouaves.

Un bataillon du 3^é Régiment de Zouaves sans numéro.

Un Bataillon de la Légion étrangère formé avec la 1^{er} et 3^é Cie du 1^{er} R.E et la 2^é et 4^é Cie du 2^{er} R.E.

JMO du 1^{er} RMA en 1917

Pas d'informations car décédé suite à maladie

Le bourg de Sedrun sur la commune de Tujetsch.



Sources: Ministère de la Défense @ mémoire des hommes; Archives militaires du Nord; Historique des Régiments @chtmiste.com; Mairie de Le Cateau; Mairie de Le Pommereuil; Cartographie Michelin;

